

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : FILETFIX III  
Code du produit : 262600

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Adhésifs, agents liants

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****VIRAX SAS**

39, quai Marne  
CS 40197  
51206 EPERNAY Cedex

Tel: +33 (0)3 26 59 56 56 - Fax:+33 (0)3 26 59 56 60

Contact: hse@virax.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

*Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE*

Xi; R36/37

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

*Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement*

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

*Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE*

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires  
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette  
S25 - Éviter le contact avec les yeux  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux  
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité  
S64 - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

# FILETFIX III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélange

| Nom  | Identificateur de produit   | %   | Classification selon la directive 67/548/CEE  |
|--|---|---|---|
| hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène | (n° CAS) 80-15-9<br>(Numéro CE) 201-254-7<br>(Numéro index) 617-002-00-8<br>(N° REACH) 01-2119475796-19 | 1 - 3   | O; R7<br>T; R23<br>Xn; R21/22<br>Xn; R48/20/22<br>C; R34<br>N; R51/53   |
| Nom  | Identificateur de produit   | Limites de concentration spécifiques  |   |
| hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène | (n° CAS) 80-15-9<br>(Numéro CE) 201-254-7<br>(Numéro index) 617-002-00-8<br>(N° REACH) 01-2119475796-19 | (1 =< C < 3) Xi;R36/37<br>(3 =< C < 10) Xi;R37/38-41<br>(10 =< C) C;R34   |   |
| Nom  | Identificateur de produit   | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
| hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène | (n° CAS) 80-15-9<br>(Numéro CE) 201-254-7<br>(Numéro index) 617-002-00-8<br>(N° REACH) 01-2119475796-19 | 1 - 3   | Org. Perox. E, H242<br>Acute Tox. 3 (Inhalation), H331<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>STOT RE 2, H373<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| Nom  | Identificateur de produit   | Limites de concentration spécifiques  |   |
| hydroperoxyde de $\alpha,\alpha$ -diméthylbenzyle, hydroperoxyde de cumène | (n° CAS) 80-15-9<br>(Numéro CE) 201-254-7<br>(Numéro index) 617-002-00-8<br>(N° REACH) 01-2119475796-19 | (1 =< C < 3) Eye Irrit. 2, H319<br>(1 =< C) STOT SE 3, H335<br>(3 =< C < 10) Skin Irrit. 2, H315<br>(3 =< C < 10) Eye Dam. 1, H318<br>(10 =< C) Skin Corr. 1B, H314 |   |

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins généraux                   | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  |
| Premiers soins après inhalation           | : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Faire respirer de l'air frais, Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|  |  |
|--|--|
| Symptômes/lésions après inhalation       | : Peut irriter les voies respiratoires.    |
| Symptômes/lésions après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Eau. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                      |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
|---|--|

# FILETFIX III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver dans un endroit frais à l'écart des métaux. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas remettre produit répandu dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants protégeant contre les effets cutanés des poudres, conformes à EN 374. Porter des gants de protection. Gants en caoutchouc nitrile.

Protection oculaire : Utiliser une protection oculaire selon EN 166, conçue pour protéger contre les poussières. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : fluide.

Couleur : Jaune.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

# FILETFIX III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : 150 °C                   |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable            |
| Pression de la vapeur                                  | : < 5 mm Hg                |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C                  | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1,13                     |
| Solubilité   | : insoluble dans l'eau.    |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : 70000 mPa.s              |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. métaux. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë   | : Non classé   |
| Irritation   | : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.                                       |
| Corrosivité  | : Non classé   |
| Sensibilisation  | : Non classé   |
| Toxicité à dose répétée  | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Mutagénicité   | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                              |   |
|------------------------------|---|
| FILETFIX III                 |   |
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

# FILETFIX III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <b>FILETFIX III</b>          |             |
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

code EURAL : 13 01 10\* - huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA )

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non déterminé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non déterminé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non déterminé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

# FILETFIX III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| STOT SE 3         | H335 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

Textes des phrases R-,H- et EUH::

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3   |
| Acute Tox. 4 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4   |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4   |
| Aquatic Chronic 2         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2   |
| Org. Perox. E             | Peroxydes organiques, type E   |
| Skin Corr. 1B             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B   |
| STOT RE 2                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2                                     |
| H242                      | Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  |
| H302                      | Nocif en cas d'ingestion   |
| H312                      | Nocif par contact cutané   |
| H314                      | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves   |
| H331                      | Toxique par inhalation   |
| H373                      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée        |
| H411                      | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                      |
| R21/22                    | Nocif par contact avec la peau et par ingestion  |
| R23                       | Toxique par inhalation   |
| R34                       | Provoque des brûlures  |
| R36/37                    | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires  |
| R48/20/22                 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion              |
| R51/53                    | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R52/53                    | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique   |
| R7                        | Peut provoquer un incendie   |
| C                         | Corrosif   |
| N                         | Dangereux pour l'environnement   |
| O                         | Comburant  |
| T                         | Toxique  |
| Xi                        | Irritant   |
| Xn                        | Nocif  |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*